

**GUIDE RELATIF À LA LOCATION D' ESPACES
PUBLICITAIRES AU CENTRE AMISHKUISHT ET MILUELIMUN**



**Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Mashteuiatsh
Adoptée le 31 mars 2017**

Table des matières

1- But	2
2- Directives générales	2
3- Application	2
4- Gestionnaire de la politique	2
5- Espace d'affichage.....	3
6- Normes d'affichage du contenu publicitaire.....	3
6.1 Dimensions des affiches	4
6.2 Matériaux du contenu publicitaire.....	4
6.3 Installation du contenu publicitaire	5
6.4 Message du contenu publicitaire	5
7. Tarifs des espaces publicitaires	6
8. Propriété et renouvellement.....	6
9. Renouvellement de la location d'espaces publicitaires	7
10. Affichage des commanditaires du club	7
11. Événements spéciaux	7

GUIDE RELATIF À LA LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES
AU CENTRE AMISHKUISHT ET MILUELIMUN

1- But

Le présent guide relatif à la location d'espaces publicitaires a pour but de fixer des normes entourant l'affichage commercial à l'intérieur du Centre Amishkuisht (aréna) et du Miluelimun (centre de conditionnement physique).

2- Directives générales

La direction - Loisirs, sports et vie communautaire de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan offre aux commanditaires la possibilité de louer des espaces publicitaires en signant une entente d'un an ou de trois ans.

L'entente d'un an débute le 1^{er} août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

L'entente de trois ans débute le 1^{er} août et se termine le 31 juillet de la troisième année.

Les espaces publicitaires disponibles pour la location, les conditions et prix y afférents sont détaillés dans le présent guide.

3- Application

Il n'y a pas de restriction sur la promotion des commanditaires (produits) concurrents. Il n'y a pas de notion d'exclusivité pour les produits ou les commanditaires, à moins d'une entente particulière négociée avec le commanditaire et approuvée par le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Cependant, dans la mesure du possible, la direction - Loisirs, sports et vie communautaire ne mettra pas, côte à côte, deux messages publicitaires vantant le même type de produits ou services.

Des règles éthiques encadrent également les commanditaires. Les détails sont présentés à la section 6.4.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se réserve le droit de refuser tout promoteur ou produit.

4- Gestionnaire de la politique

La direction - Loisirs, sports et vie communautaire ou son représentant.

5- Espace d'affichage

L'affichage du contenu publicitaire est autorisé uniquement aux endroits suivants :

Pour le Centre Amishkuisht :

- Chaque côté de l'horloge;
- Derrière le banc des joueurs et le chronomètre;
- Les bandes de la patinoire;
- Les portes intérieures des toilettes des salles de bain des joueurs;
- Les portes intérieures des toilettes des salles de bain de la mezzanine;
- Urinoirs;
- La contremarche des escaliers des estrades;
- Devant de la surfaceuse;
- Côtés de la surfaceuse.

Pour Miluelimun :

- Les portes intérieures des toilettes des salles de bain;
- Urinoirs;
- Les appareils du centre de conditionnement physique;
- Les vestiaires;
- Le babillard;
- Entrées;
- Les murs de la descente d'escaliers entre les deux étages.

6- Normes d'affichage du contenu publicitaire

Aux fins du présent article, le terme « contenu publicitaire » s'applique à tous les types d'affichage permis au Centre Amishkuisht (aréna) et au Miluelimun (centre de conditionnement physique).

6.1 Dimensions des affiches

Lieu	Dimension maximale
Centre Amishkuisht <ul style="list-style-type: none">• Chaque côté de l'horloge• Derrière le banc des joueurs et le chronomètre	Panneau horizontal - 4 pieds de haut x 8 pieds de large
Centre Amishkuisht <ul style="list-style-type: none">• Bande de la patinoire	30 pouces de haut x 8 pieds de large
Centre Amishkuisht <ul style="list-style-type: none">• Contremarche des estrades	8 pouces de haut x 35 pouces de large
Centre Amishkuisht <ul style="list-style-type: none">• Devant de la surfaceuse	20 pouces de haut x 55 pouces de largeur
Centre Amishkuisht <ul style="list-style-type: none">• Côté de la surfaceuse	1 pied de haut x 5 pieds de largeur
Centre Amishkuisht et Miluelimun <ul style="list-style-type: none">• Portes intérieures des toilettes des salles de bain• Urinoirs Miluelimun <ul style="list-style-type: none">• Vestiaires• Murs de la descente d'escaliers entre les deux étages	24 pouces de haut x 20 pouces de largeur
Miluelimun <ul style="list-style-type: none">• Appareils du centre de conditionnement physique	Variables en fonction des équipements et d'une entente de commandite spécifique
Miluelimun <ul style="list-style-type: none">• Babillard• Entrées	Variables en fonction des demandes et d'une entente de commandite spécifique

6.2 Matériaux du contenu publicitaire

Les matériaux recommandés sont :

- Le coroplast pour les affiches;
- Le papier vinyle non autocollant pour les bandes de patinoire et les contremarches;
- La bande de vinyle à coller pour les appareils du centre de conditionnement physique.

Les bandes de vinyle à coller sur les bandes de la patinoire et les contremarches ne sont pas permises à moins d'entente spéciale.

Les coûts d'impression, de fabrication, de protection et de livraison des affiches sont à la charge du commanditaire.

6.3 Installation du contenu publicitaire

L'installation sera assumée par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après la réception du contenu publicitaire.

6.4 Message du contenu publicitaire

La direction - Loisirs, sports et vie communautaire se réserve un droit de regard sur le contenu de tout message publicitaire à être affiché.

Le matériel soumis par le commanditaire pour affichage sur l'un ou l'autre des types d'espaces loués doit répondre aux normes suivantes :

- Le message publicitaire doit se conformer à la législation applicable;
- Aucun message publicitaire ne doit être susceptible :
 - d'entacher la paix, l'ordre, les bonnes mœurs ou l'image de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
 - de causer préjudice à quiconque;
 - de porter atteinte aux droits et libertés de la personne;
 - de véhiculer un message raciste, violent, à caractère sexuel ou politique partisan;
 - de promouvoir les produits du tabac;
 - de promouvoir l'alcool et ses dérivés;
 - de promouvoir des aliments à très faibles valeurs nutritives (boissons gazeuses, boissons friandises, etc.).

La direction - Loisirs, sports et vie communautaire se réserve le droit de refuser tout message publicitaire jugé non conforme à ces normes ou de demander que ledit message soit révisé pour s'y conformer.

7. Tarifs des espaces publicitaires

Contenu publicitaire	Tarif 1 an	Tarif 3 ans	Quantité disponible
Centre Amishkuisht <ul style="list-style-type: none"> • Chaque côté de l'horloge • Derrière le banc des joueurs et le chronomètre 	150 \$	400 \$	22
Centre Amishkuisht <ul style="list-style-type: none"> • Bande de la patinoire 	500 \$	1500 \$	12
Centre Amishkuisht <ul style="list-style-type: none"> • Contremarche des estrades 	125 \$ / marche	Non admissible	80
Centre Amishkuisht <ul style="list-style-type: none"> • Devant de la surfaceuse 	500 \$	1 250 \$	1
Centre Amishkuisht <ul style="list-style-type: none"> • Côté de la surfaceuse 	400 \$	1 000 \$	2
Centre Amishkuisht et Miluelimun <ul style="list-style-type: none"> • Portes intérieures des toilettes des salles de bain; • Urinoirs Miluelimun <ul style="list-style-type: none"> • Vestiaires • Murs de la descente d'escaliers entre les deux étages 	100 \$	Non admissible	
Miluelimun <ul style="list-style-type: none"> • Appareils du centre de conditionnement physique 	Selon ententes spéciales	Selon ententes spéciales	
Miluelimun <ul style="list-style-type: none"> • Babillard • Entrées 			

Note : Les taxes applicables sont en sus.

8. Propriété et renouvellement

L'affiche publicitaire demeure la propriété du commanditaire qui doit en assurer le remplacement au besoin à l'exception des autocollants sur les appareils du centre de conditionnement physique.

9. Renouvellement de la location d'espaces publicitaires

Le commanditaire qui n'a jamais fait défaut de se conformer aux exigences du présent guide aura l'opportunité de reconduire la location d'espaces publicitaires à la fin de l'entente. Elle devra en aviser, par écrit, la direction - Loisirs, sports et vie communautaire le 1^{er} juillet de l'année en cours. À défaut de faire parvenir un tel avis, l'espace publicitaire pourra être offert à d'autres annonceurs potentiels et le panneau de l'entreprise sera retiré par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

10. Affichage des commanditaires du club

Aux fins du présent article, le terme « club » s'applique au Club de hockey mineur de Mashteuiatsh et au Club de boxe Utamahu. D'autres Club pourraient être reconnus ultérieurement.

Les clubs peuvent solliciter des commanditaires dans le but d'amasser des fonds pour leur organisme. Cependant, ils ne peuvent offrir d'espaces publicitaires à moins d'entente particulière avec la direction - Loisirs, sports et vie communautaire.

Toutefois, dans le but de soutenir les clubs, la direction - Loisirs, sports et vie communautaire leur offre gratuitement un espace publicitaire.

11. Événements spéciaux

Exceptionnellement, lors d'événements spéciaux, par exemple lors de tournois de hockey ou de spectacles, les commanditaires qui y sont rattachés pourront afficher leur message pour la durée de l'événement. La direction - Loisirs, sports et vie communautaire autorise alors l'organisme concerné à prendre entente avec les commanditaires et à conserver le montant versé par ces derniers.

Le présent guide touchant la location d'espaces publicitaires s'applique aux commanditaires d'événements spéciaux.

Les annonceurs locaux jouissant d'un bail de location auront toujours préséance sur toute autre publicité et, en aucun cas, les commanditaires d'événements spéciaux ne pourront cacher, en tout ou en partie, les espaces publicitaires loués à l'année.